

Dépôt

La caution s'élevant à **200 € en espèces** doit être déposée à l'agence lors de l'enregistrement. Veuillez préparer de l'argent liquide. Au départ, la caution sera restituée, déduction faite des éventuels frais engagés tels que la taxe de séjour, la location du linge de lit/serviettes, ainsi que des éventuels dégâts pouvant survenir.

Si vous partez en dehors des horaires d'ouverture de l'agence, nous nous réservons le droit de retenir la caution jusqu'à l'état des lieux de la maison le lendemain. Dans ce cas, vous recevrez votre caution par chèque barré par la poste.

Taxe de séjour

Tous les clients âgés de 17 ans et plus doivent payer la taxe de séjour en plus du loyer **1 € par jour**.

Cela ne s'applique qu'aux 7 premiers jours, donc **maximum € 7,- par personne**.

La facturation et le reporting aux autorités locales sont effectués par notre agence locale. Le montant est retenu sur le dépôt.

Literie

L'agence peut vous fournir du linge de lit sur demande.

Location linge de lit : € 20,- par personne/par changement

Serviettes

L'agence peut vous fournir des serviettes sur demande.

Location de serviettes : € 15,- par forfait pour 2 personnes

Vous êtes également invités à apporter votre propre linge de lit/serviettes. Un lave-linge est disponible. Si vous souhaitez louer du linge de lit/serviettes, vous devez l'annoncer à temps avant votre arrivée.

Lit bébé/chaise enfant

Un lit bébé d'appoint comprenant un matelas et une chaise haute sont disponibles dans la maison.

Nettoyage final

La maison doit être laissée propre. Le ménage final est obligatoire et est effectué par l'agence. Le coût de 80 € est inclus dans le prix de la location.

La propreté de la vaisselle, des couverts, du four et du grill extérieur est à la charge du client.

Nettoyage ultérieur du barbecue extérieur par notre personnel de nettoyage : 15,00 €

Nettoyage ultérieur de la vaisselle/du four par notre personnel de nettoyage : en fonction des efforts

Animaux de compagnie

Les animaux domestiques peuvent être admis sur demande et moyennant un supplément. Cependant, cela doit être demandé séparément et indiqué sur le contrat de location.